

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 19 mai 2021

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, au siège de la CdC Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Philippe LACAN, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Alcide BORDE, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Madame Nathalie PIATTO, Monsieur Didier TOUVRON.
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON.
Étaient absents représentés : Monsieur Olivier BOURDIN qui a donné pouvoir à Madame Rozenn PETOT, Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT, Monsieur Dominique SIMETIERE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas JOYET, Madame Nadine GIRARD qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Pierre SECQ qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU Madame Gaëlle JOURDAIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ.
Étaient absents non représentés et excusés : Madame Peggy NOLLET Monsieur Younes BIAR
Étaient également présents : Monsieur Frédéric GABET, Directeur Général des Services, assisté de Madame Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale et Madame Marie-Pierre BLEGER, Adjoint administratif principal de 1ère classe.
Convocation envoyée le : 12 mai 2021 - Affichage en Mairie le : 12 mai 2021

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Elle soumet les Décisions du Maire suivantes, portant les références DM n° 2021-040 à DM n° 2021-050.

1. commande publique

1.1.19 Marché à procédure adaptée

DM n° 2021-044 : signature d'un marché de nettoyage industriel : nettoyage des espaces en béton lavé et dallage avec l'entreprise VIATECH SAS – 19100 BRIVE LA GAILLARDE pour un montant minimum de 10 000 € HT et un maximum de 28 000 € HT du 16 avril 2021 au 31 décembre 2023.

1.1.25 avenant

DM n° 2021-047 : signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'amélioration de la gestion des matières de vidange en entrée de STEU par la mise en place de 2 cuves tampon. Ce marché est majoré d'un montant de 7 850 € HT, correspondant à 6,49 % du montant initial du marché ainsi porté à 128 752,20 € HT.

DM n° 2021-049 : signature de l'avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles pour le renouvellement de l'arrêté d'autorisation soumis à autorisation environnementale de la station d'épuration de Surgères avec EAU-MEGA conseil en environnement – 17313 ROCHEFORT. Le marché est majoré d'un montant de 300 € HT correspondant à 5% du montant initial de la tranche ferme du marché ainsi porté à 6 285 € HT.

3. domaine et patrimoine

3.3.1 en qualité de bailleur

DM n° 2021-045 : signature du contrat d'occupation des locaux de la Guinguette sis Avenue Saint-Pierre avec le restaurant la Table d'As. Le restaurateur sera présent les jeudis, vendredis, samedis et dimanches du 16 juin au 29 août 2021. La mise à disposition est à titre gratuite.

3.2 Aliénation

3.2.2 biens mobiliers

DM n° 2021-040 : vente d'une volière à Monsieur Raphaël REBEYRAT pour un montant de 80 €.

DM n° 2021-043 : vente de 3 véhicules électriques à la société Auto-Pièces Saint-Georges pour un montant de 400 € net.

DM n° 2021-046 : vente d'un véhicule électrique aux établissements Bagonneau – Saintonge Automobile Distribution, pour un montant de 1 200 €.

3.3 Locations

3.3.1 Locations en qualité de bailleur

DM n° 2021-041 : bail de location de l'immeuble sis 96 rue Audry de Puyravault avec la société SWANAVA. Le loyer applicable au 1^{er} mars 2021, pour la partie commerciale, s'élèvera à 16.694,29 € / an, soit 1 391, 19 € par mois et sera ajusté tous les 3 ans avec l'indice des loyers commerciaux. Le loyer applicable au 1^{er} mars 2021, pour la partie habitation, s'élèvera à 7.023,62 € / an, soit 585,30 € / mois et sera ajusté tous les 3 ans avec l'indice de référence des loyers,

7. Finances locales

7.6 – conventions budgétaires

7.6.9 divers

DM n° 2021-048 : succession de Madame Jacqueline PATINET – Acceptation du bénéfice de l'assurance-vie pour un montant de 27 181,77 €.

8. Domaine et compétences par thème

8.1 enseignement

8.1.5 autres

DM n° 2021-050 : signature d'une convention avec la CdC Aunis Sud portant sur le soutien financier des actions dans le cadre du Projet Educatif Local pour les accueils périscolaires déclarés pour l'année 2021 pour un montant de 19 806 €.

8.6.1 emploi – formation professionnelle

DM n° 2021-042 : signature de la convention avec le CIPECMA de CHATELAILLON PLAGE pour assurer le recyclage d'un agent pour l'habilitation électrique B1-BC-BR-BC à raison de 480 €.

2021.01.14 - Approbation de la séance du conseil municipal du 07 avril 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2021.01.15 - Modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2021.02.06 - Comptes de gestion 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

A la clôture de chaque exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

2021.02.07 - Comptes administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes : délibérations adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Comme chaque année, il convient de procéder à la présentation des résultats de la gestion de l'année écoulée.

Budget principal :

➤ report de l'année 2019 :	+ 1 064 260,72 €,
➤ Part affectée à l'investissement en 2020	- 961 187,75 €,
➤ Total des dépenses 2020 :	- 9 038 481,19 €
➤ Total des recettes 2020 :	+11 400 450,67 €,

Soit un résultat global positif de 2 465 042,45 € pour 2020.

De plus, les restes à réaliser s'élèvent à 1 320 992,38 € en dépenses et 222 028,58 € en recettes.

Ce qui donne un résultat définitif excédentaire de 1 366 078, 65 €.

Budget annexe assainissement :

➤ Résultats reportés de l'année 2019 :	+ 181 684,70 €,
➤ Part affectée à l'investissement en 2020	- 41 655,36 €,
➤ Total des dépenses 2020 :	- 426 115,22 €,
➤ Total des recettes 2020 :	+ 487 320,64 €.

Soit un résultat global positif de 201 234,76 € pour 2020.

De plus, les restes à réaliser s'élèvent à 35 537,30 € en dépenses.

Ce qui donne un résultat définitif excédentaire de 165 697,46 €.

Budget annexe lotissement Le Pérot 2 :

➤ Pas de résultat reporté	
➤ Total des dépenses 2020 :	0,00 €
➤ Total des recettes 2020 :	0,00 €,

Budget annexe lotissement Le Pérot :

➤ Résultats reportés de l'année 2019 :	- 32 859,85 €,
➤ Total des dépenses 2020 :	- 803 697,81 €,
➤ Total des recettes 2020 :	+ 568 034,37 €,

Soit un résultat déficitaire de 268 523,29 € pour 2020.

Budget annexe lotissement Le Poitou 2 :

➤ Résultats reportés de l'année 2019 :	+16 451,11 €,
➤ Total des dépenses 2020 :	0,00 €,
➤ Total des recettes 2020 :	0,00 €,

Soit un résultat excédentaire de 16.451,11 € pour 2020.

Budget annexe Marché couvert :

➤ Résultats reportés de l'année 2019 :	1 326,75 €,
➤ Part affectée à l'investissement en 2020	- 2 224,89 €,
➤ Total des dépenses 2020 :	- 100 006,15 €,
➤ Total des recettes 2020 :	+ 100 904.29 €

Soit un résultat égal à zéro pour 2020.

Chaque année, le déficit de ce budget annexe est couvert par une subvention provenant du budget principal ; pour 2020, elle s'est élevée à 9 928,75 €.

2021.02.08 - Affectations des résultats 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes : délibérations adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Budget principal : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget Principal présente les résultats suivants :

- Un excédent de 1 997 940,91 € en section de Fonctionnement,
- Un résultat d'Investissement de 481 364,74 €, porté à – 617 599,06 € après prise en compte des restes à réaliser.

Il décide de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 631 862,26 € et de reporter + **1 366 078,65 €** à la section Fonctionnement et **467 101,54 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Marché couvert : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget annexe marché couvert présente les résultats suivants :

- Un excédent de 943,99 € en section de Fonctionnement,
- Un résultat d'Investissement de 943,99 €.

Il décide de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 943,99 €, de ne rien reporter à la section Fonctionnement et – **943,99 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Lotissement Le Pérot: Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget annexe lotissement Le Pérot présente les résultats suivants :

- Un excédent de 23 099,65 € en section de Fonctionnement,
- Un résultat d'Investissement de – 291 622,94 €.

Il décide de ne rien capitaliser et de reporter 23 099,65 € à la section de Fonctionnement et – **291 622,94 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Lotissement Le Poitou 2 : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget annexe lotissement Le Poitou 2 présente les résultats suivants :

- Un excédent de 16 451,11 € en section de Fonctionnement,
- Un résultat d'Investissement de 0 €.

Il décide de ne pas capitaliser de partie de l'excédent de fonctionnement, de reporter 16 451,11 € à la section Fonctionnement et **0 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Assainissement : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget annexe assainissement présente les résultats suivants :

- Un excédent de 135 467 € en section de Fonctionnement,
- Un résultat d'Investissement de 30 230,38 €.

Il décide de ne pas capitaliser de partie de l'excédent de fonctionnement, de reporter **135 467,08 €** à la section Fonctionnement et **65 767,68 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Camping de la Gères : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget annexe camping de la gères présente les résultats suivants :

- Un excédent de 29 267,09 € en section de Fonctionnement,
- Un résultat d'Investissement de 19 805,53 €.

Il décide de ne pas capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement, de reporter **29 267,09 €** à la section Fonctionnement et **19 805,53 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

2021.02.09 - Budgets supplémentaires 2021 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes : délibérations adoptées à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Le Budget Supplémentaire permet d'effectuer la reprise et l'affectation des résultats de l'année 2020, la prise en compte des restes à réaliser (dépenses et recettes) arrêtés au 31/12/2020, ainsi que les ajustements des recettes de fonctionnement (les dotations versées par l'Etat et la fiscalité) et les modifications à apporter aux crédits inscrits au Budget Primitif.

2021.03.13 - Autorisation de déposer et de signer les autorisations d'urbanisme et les autorisations de travaux relatives aux travaux sur les bâtiments prévus aux Budgets Supplémentaires 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ces autorisations concernent :

- L'édification de clôture à Castel Park et le long de la portion du terrain BOUCARD en cours d'acquisition (AO 619p),
- La mise en place de mobilier urbain au niveau de la Place de l'Europe (repérée en tant qu'espace urbain de qualité au niveau de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de Surgères)

2021.03.14 - Signature d'une convention avec Orange pour l'effacement de réseau rue Alfred de Vigny : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2021.03.15 - Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle appartenant aux consorts Boucard sis 41, rue Barabin cadastrée AO n° 619P : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'emplacement réservé n°170 au bénéfice de la Commune, inscrit au PLUiH, a été créé pour l'implantation d'un parking en bout de la parcelle AO n°619P située 41, Rue Barabin. Ainsi, par courrier du 12 janvier 2021, la Ville a pris contact avec Monsieur Jean BOUCARD, propriétaire du terrain cadastré AO 619 situé Rue Barabin, dans le but d'acheter une bande de son terrain pour y aménager des places de stationnement, dans le cadre de l'aménagement de la Rue Barabin et de la Rue du Lavoir. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte notarié pour l'achat de ce terrain d'environ 1 000 m² au prix de 40 € / m².

2021.05.06 - Modification du tableau des effectifs : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil municipal crée les emplois suivants :

- Un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 20 juillet 2021.
- Un emploi de Rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} août 2021 suite à une proposition de promotion interne.

2021.05.07 - Formation du personnel à la sécurité incendie : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour répondre aux exigences des Commissions Sécurité, la Ville doit mettre en place une formation du personnel en matière de sécurité incendie : s'entraîner à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public.

La Ville dispose, dans ses effectifs, d'un agent pompier volontaire, Chef de service Sécurité Incendie et Assistance aux personnes (SIAP 3), en capacité d'assurer cette formation.

Le conseil municipal autorise le Maire ou son Adjoint délégué à :

- Détacher ledit agent de ses fonctions afin de lui permettre d'assurer ces formations ;
- Signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour que le dit agent puisse participer aux formations du SDIS dans le but de maintenir ses compétences à former le personnel.

2021.07.02 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Hélène de Fonsèque : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 40 € au collège Hélène de Fonsèque pour un projet de sensibilisation à la sécurité routière.

2021.07.03 - Tarifs pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

Restaurant scolaire :

Tranches	quotients 2021/2022	Tarifs 2021/2022
A	>= 1701	3,75 €
B	De 951 à 1700	3,35 €
C	De 751 à 950	2,83 €
D	De 551 à 750	2,51 €
E	De 401 à 550	2,10 €
F	De 251 à 400	1,78 €
G	De 100 à 250	1,36 €
H	<= 99	0,20 €

Accueil périscolaire :

Prix de revient : 2,72 € par heure/enfant.

Tarifcation à la séance :

Tranches	Quotients	tarifs 2021/2022
I	Quotient égal ou supérieur à 506	1.05 €
J	Quotient de 256 à 505	0.73 €
K	Quotient inférieur à 255	0.42 €

2021.12.01 - Tarifs pour la fête foraine : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil adoptent les tarifs pour l'installation des manèges et des caravanes de vie des forains pour la fête foraine de septembre 2021.

- Pour tous les métiers : prise en compte de la surface réelle une fois que le manège est déplié dans son intégralité (manège, local de caisse, déporté...) : **1,50 € / m²** (installation le mercredi matin et désinstallation le lundi, soit une durée de 13 jours)
- Petites attractions de type distributeurs de gadget ou coup de poing, indépendant du métier : **10 €** pour toute la durée de la fête,
- Caravanes de vie : **50 € / caravane pour toute la durée de la fête,**
- Structures gonflables et trampolines : **50 € pour toute la durée de la fête,**
- En cas d'installation et / ou départ (manège ou caravane) en dehors des 13 jours de manifestation : **50 € / jour** de dépassement,
- Pour les manèges dont la superficie est supérieure ou égale à 150 m² : **225 €** (installation le mercredi matin et désinstallation le lundi, soit une durée de 13 jours)

2021.13.02 - Attribution d'une subvention à l'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères (UACIS) dans le cadre de la convention d'objectifs de revitalisation du centre-ville : délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions).

Dans le cadre de la convention d'objectifs de revitalisation du centre-ville, les membres du conseil attribuent une subvention à l'UACIS d'un montant de 900 €, correspondant à 3 mois de loyer, pour l'implantation du commerce « Comme un Bon Dimanche » situé rue Gambetta.

2021.13.03 - Occupation du local commercial 1 rue Bersot – Remise exceptionnelle du loyer suite à la crise sanitaire liée au coronavirus : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le locataire du local commercial situé 1 rue Bersot a dû fermer ses portes pendant toute la période du 3^{ème} confinement. Les membres du conseil accordent une remise de 750 €.

2021.15.01 - Tarification pour l'achat de cavurne aménagé : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les services de la Ville ont aménagé le site cinéraire du cimetière Saint-Pierre par la plantation de divers végétaux. Afin que ces aménagements ne soient pas abîmés lors de la pose de cavurnes, la Mairie a procédé à la pose de cavurne béton.

Le conseil municipal a donc décidé d'appliquer les tarifs suivants :

	15 ans	30 ans
Concession sans cavurne	200 €	400 €
Concession avec cavurne aménagé	420 €	650 €

2021.15.02 - Création d'une chambre funéraire sise Zone industrielle Ouest 2 – Avis : avis favorable adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2021.17.02 - Présentation du dispositif Rezo Pouce.

Cette question ne fait pas l'objet d'un vote par le conseil municipal.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h50.

Surgères, le 25 mai 2021
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,



Nicolas JOYET.

